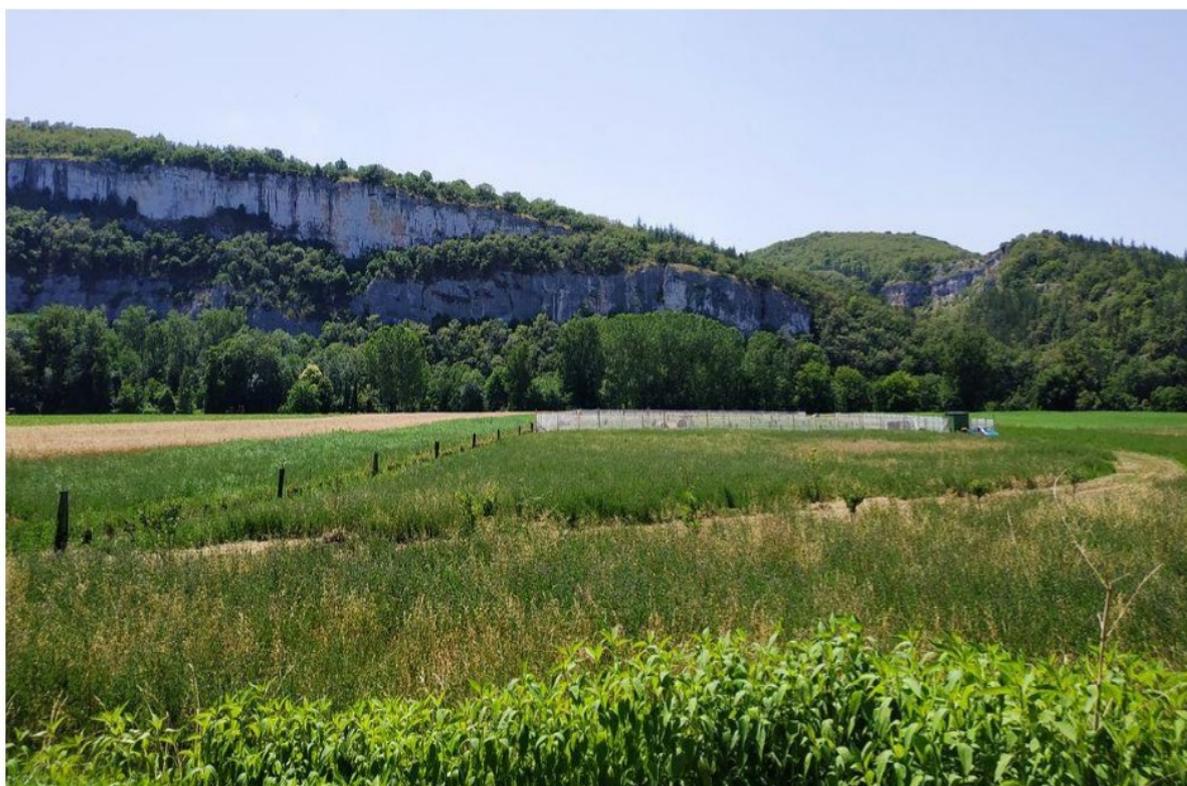


Présentation de l'Espace test agricole

dans le cadre du projet alimentaire territorial
« De la vallée à l'assiette », à l'occasion de
l'installation d'un maraîcher à Tour-de-Faure



Conférence de presse

Mardi 14 novembre 2023

11 h – Chemin du champ nègre

Tour-de-Faure

Présentation de l'Espace test agricole dans le cadre du projet alimentaire territorial « De la vallée à l'assiette », à l'occasion de l'installation d'un maraîcher à Tour-de-Faure

Sommaire

Communiqué	p 3
Le Projet alimentaire de Territoire du Grand Cahors	p 4
Le Projet alimentaire du Grand Cahors est articulé autour de 3 grands axes	p 5
La création d' un espace test agricole dans le cadre du PAT	p 6
Un premier lieu test à Tour-de-Faure	p 7
Une installation test accompagnée par les partenaires du projet	p 8

Le nouvel Espace test agricole du Grand Cahors permet l'installation d'un maraîcher à Tour-de-Faure

L'agriculture est une composante essentielle pour répondre au besoin fondamental que constitue l'alimentation et tendre vers une autonomie alimentaire des territoires à travers le développement des circuits courts et de proximité.

Le Grand Cahors a inscrit l'agriculture et l'agroalimentaire comme l'un des piliers de l'économie locale et un élément majeur de l'équilibre rural/urbain dont la préservation est fondamentale. Ces enjeux ont donné lieu à la création d'une légumerie en décembre 2016 et à l'élaboration du Projet alimentaire territorial.

Un projet alimentaire territorial (PAT) coconstruit

La collectivité s'est engagée dans l'élaboration de son Projet alimentaire territorial (PAT) avec l'ensemble des acteurs du territoire intervenant autour de l'agriculture et de l'alimentation. Il a été coconstruit avec les services de l'État, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, le Département du Lot, les associations d'agriculteurs, la Chambre d'agriculture, les centres de formation des apprentis agricoles, les producteurs, les distributeurs et les associations.

⇒ Un PAT pour promouvoir une alimentation durable et de qualité accessible à tous

En soutenant notamment le développement des circuits courts, ce projet est destiné à promouvoir **une alimentation locale durable et de qualité accessible à tous**. Il joue un rôle capital pour **accélérer la transition agricole et alimentaire dans les territoires**, en rapprochant les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs.

⇒ Trois grands axes pour développer un filière de maraichage locale

La démarche du PAT « De la vallée à l'assiette » vise à établir une filière de production maraîchère locale au sein de la vallée du Lot autour de trois grands axes :

- 1- Augmenter la production maraîchère locale en soutenant l'installation de nouveaux maraîchers
- 2- Améliorer la capacité de transformation et les circuits de distribution des produits locaux
- 3- Encourager la consommation des produits bio et locaux

Le PAT est évolutif et est amené à s'enrichir au regard du contexte local et des différentes propositions d'actions. Dans une dynamique participative et collaborative, des groupes de travail réunissant les différents acteurs du PAT ont ainsi été constitués par thématiques pour étudier collectivement des pistes d'actions relatives à chaque objectif ciblé. Associations, institutions, producteurs, consommateurs, distributeurs, établissements médico-sociaux...sont ainsi partie prenantes du projet alimentaire de territoire, sous la coordination du Grand Cahors.

Un espace test pour permettre aux futurs maraîchers de tester leur projet avant leur installation définitive

Afin de contribuer à l'augmentation de la production maraîchère (axe 1), la collectivité, en partenariat avec Bio 46, l'Adear, l'Afocg et le CFPPA du Lot, a entrepris d'aménager un espace test agricole.

Ce dispositif, destiné à faciliter l'installation d'agriculteurs, permet à un futur maraîcher d'expérimenter son projet d'installation agricole dans un cadre juridique et matériel sécurisé, sur un lieu donné et pour un temps défini (généralement 3 ans). Pendant cette phase de test, le porteur de projet bénéficie d'une mise en situation à taille réelle et est hébergé dans une structure immatriculée.

Durant la période de test, le porteur de projet bénéficie d'un accompagnement aux techniques du maraichage et d'un appui à la création d'entreprise apportés par les partenaires investis dans le projet d'espace test.

Un espace test agricole peut être composé de différents lieux tests, l'objectif poursuivi par le Grand Cahors étant de mailler le territoire de plusieurs lieux permettant l'accueil et l'installation de futurs maraîchers.

Un premier lieu test à Tour-de-Faure

Un premier lieu test vient d'être mis en place à Tour-de-Faure, en bord du Lot au pied de Saint Cirq Lapopie, sur les terres d'Isabelle et François Lagarrigue, respectivement maraîchère et propriétaire. L'espace de 1 hectare mis à disposition du porteur de projet s'inscrit dans un ensemble de 3 hectares.

Le Grand Cahors fournit le matériel nécessaire à l'exercice de l'activité : 2 tunnels maraîchers d'une surface totale de 744m², un motoculteur et un système d'irrigation.

Pendant la période de test, le porteur de projet bénéficie d'un accompagnement aux techniques du maraichage et d'un appui à la création d'entreprise apportés par les partenaires investis dans le projet d'espace test : Bio 46, l'Adear, l'Afocg et le CFPPA du Lot. Le maraîcher Lucas BERGOUGNOUX a été retenu suite à l'appel à candidatures lancé en mai 2023.

LE PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE DU GRAND CAHORS

Les systèmes alimentaires ont des conséquences majeures non seulement sur l'environnement- notamment sur le changement climatique et la ressource en eau - mais aussi sur la nutrition et l'état de santé des populations. Le Grand Cahors a inscrit l'agriculture et l'agroalimentaire comme l'un des piliers de l'économie locale et un élément majeur de l'équilibre rural/urbain dont la préservation était fondamentale. Ces enjeux ont donné lieu à la création d'une légumerie en décembre 2016 et à l'élaboration du PAT de 2017 à 2018 au terme d'un diagnostic agricole et d'une importante démarche de concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire intervenant autour de l'agriculture et de l'alimentation.

Qu'est ce qu'un Projet alimentaire territorial (PAT) ?

Un PAT est un projet collectif destiné à promouvoir une alimentation durable et de qualité accessible à tous, en soutenant notamment le **développement des circuits courts** et les **produits locaux et de qualité**. Il joue un rôle capital pour accélérer la **transition agricole et alimentaire** dans les territoires, en rapprochant les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs.

Le projet alimentaire territorial du Grand Cahors a été coconstruit avec les services de l'État, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, le Département du Lot, les associations d'agriculteurs, la Chambre d'agriculture, les centres de formation des apprentis agricoles, les producteurs, les distributeurs et les associations. Il vise à établir une filière de production maraîchère en agriculture biologique au sein de la vallée du Lot.



Le PAT du Grand Cahors s'appuie sur les trois piliers du développement durable

La dimension économique

- Contribuer à l'installation d'agriculteurs
- Participer à l'attractivité du territoire
- Préserver des espaces agricoles

La dimension environnementale

- Développer la consommation de produits locaux et de qualité
- Valoriser les nouveaux modes de production agroécologique et bio
- Développer une filière basée sur la qualité et améliorer la logistique
- Préserver la ressource en eau
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Limiter le bilan carbone du territoire

La dimension sociale

- Contribuer à l'éducation alimentaire
- Créer des liens entre les acteurs du territoire
- Rendre accessible une alimentation locale et de qualité
- Valoriser notre patrimoine alimentaire
- Maintenir des agriculteurs et des transformateurs sur le territoire

La démarche « De la Vallée à l'assiette » est articulée autour de trois grands axes :

1- Augmenter la production maraîchère bio en soutenant l'installation de nouveaux maraîchers

En créant un espace test, le Grand Cahors souhaite permettre aux futurs maraîchers de tester leur projet, avant leur installation définitive, afin de limiter les risques. L'espace test doit permettre d'expérimenter le métier durant plusieurs années (en général 3 ans), en donnant au porteur de projet l'accès à du foncier et à du matériel agricole, ainsi qu'à un portage juridique. L'installation durable sur le territoire à l'issue de la période de test constitue un enjeu majeur pour la structuration de la filière maraîchère.

2- Améliorer la capacité de transformation et les circuits de distribution des produits locaux

L'aménagement et le développement de la légumerie au sein de l'Unité de production culinaire est l'une des actions phares du Projet alimentaire territorial du Grand Cahors. Avec 70 % de légumes achetés provenant du département du Lot, la légumerie a été identifiée dans le Projet alimentaire territorial comme levier important pour compléter les débouchés de marché des maraîchers.

⇒ Structuration d'une filière d'approvisionnement local

Afin d'obtenir des précisions sur les flux et les difficultés rencontrées par les différents acteurs du territoire, une étudiante d'AgroParistech a été sollicitée pour un stage de 6 mois afin d'évaluer la consommation de légumes sur le territoire du Grand Cahors et d'en connaître les quantités et l'origine

3- Encourager la consommation des produits bio et locaux :

⇒ Encourager la consommation de produits frais et locaux au sein de la restauration collective

L'ensemble de la restauration collective est concerné : établissements d'enseignement (UPC, collèges et lycées), centres d'accueil des établissements sociaux (internats, accueil d'urgence, EHPAD privés, cliniques, livraison de repas à domicile...), restauration collective pour professionnels (entreprises, administrations, Centre hospitalier)...

⇒ Sensibiliser les consommateurs à une alimentation saine et de qualité

Par la création d'un jardin démonstrateur (l'agora d'agriculture urbaine sur les allées Fénélon) et d'un jardin forêt par l'Association Autonomie Alimentaire Cahors.

⇒ Lutter contre la précarité alimentaire

Le PAT est évolutif et est amené à s'enrichir au regard du contexte local et des différentes propositions d'actions. Dans une dynamique participative et collaborative, des groupes de travail réunissant les différents acteurs liés aux différentes thématiques du PAT ont ainsi été constitués pour étudier collectivement des pistes d'actions relatives à chaque objectif ciblé. Associations, institutions, producteurs, consommateurs, distributeurs, établissements médico-sociaux...sont ainsi partie prenantes du projet alimentaire de territoire, sous la coordination du Grand Cahors.



LA CRÉATION D'UN ESPACE TEST AGRICOLE DANS LE CADRE DU PAT

Pour soutenir la production maraîchère de la vallée du Lot, le Grand Cahors a créé un espace test agricole destiné à faciliter l'installation de futurs maraîchers. Le test d'activité agricole permet à un futur maraîcher d'expérimenter son projet, dans un cadre juridique et matériel sécurisé, sur un lieu donné et pour un temps défini. Pendant cette phase de test, il n'y a pas de création effective d'entreprise agricole, mais une **mise en situation en « taille réelle »** dans une structure immatriculée qui héberge le porteur de projet. En aucun cas le porteur de projet ne se trouve en situation de stage ou d'apprentissage, il doit faire preuve de l'autonomie nécessaire à la création d'une activité de maraîchage.

La collectivité fournit du foncier et du matériel et offre la possibilité d'un portage juridique. Un accompagnement technique au maraîchage et un appui à la création d'entreprise sont également proposés par l'ensemble des intervenants. La couveuse et l'hébergement qui y est associé permettent au porteur de projet de bénéficier de son éventuel revenu de remplacement et de conserver l'accès aux aides à la création d'entreprise pour son installation définitive.

Ce test permet de :

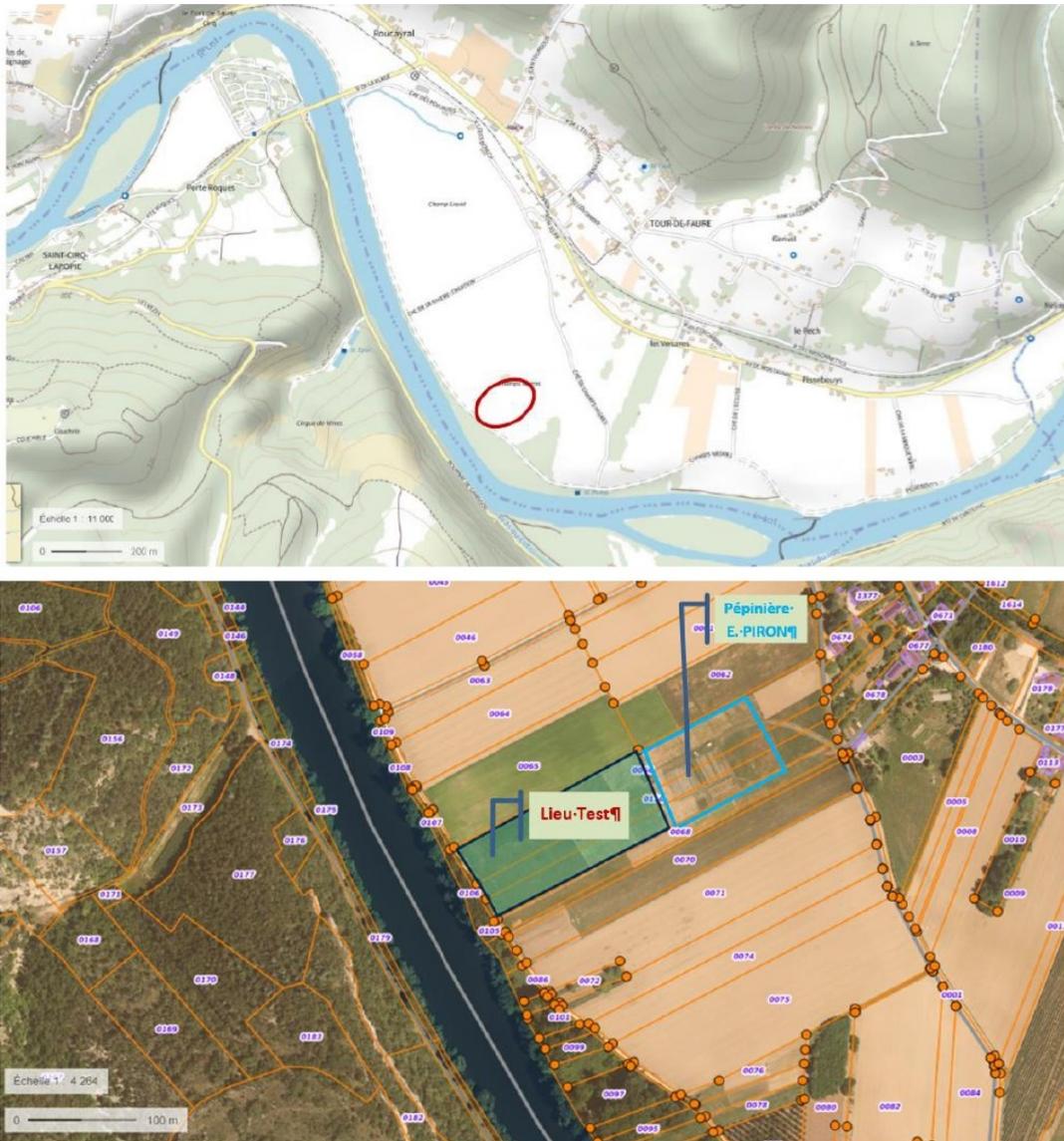
- Expérimenter la faisabilité technique et économique du projet ;
- Tester l'activité dans un environnement sécurisé avec une prise de risque et des investissements progressifs ;
- D'évaluer les opportunités en termes de débouchés ;
- Prendre le temps de tisser des liens avec les différents acteurs du territoire ;
- Mener une recherche foncière et le montage technico-économique et financier du futur projet avec les différents acteurs concernés (SAFER, chambre d'agriculture, banques, collectivités territoriales, etc.).



UN PREMIER LIEU TEST À TOUR-DE-FAURE

Située à 30 km en amont de Cahors, au pied de St-Cirq Lapopie, la surface mise à disposition pour ce premier lieu test agricole est de 1 hectare en plaine, au bord du Lot, dans le village de Tour-de-Faure.

La zone de test est installée sur les terres d'Isabelle et François Lagarrigue, maraîchers bio à Tour-de-Faure, dans un ensemble de 3 hectares, dont un est actuellement loué à un pépiniériste en bio.



Une parcelle classée en zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique, propice à la culture maraîchère

La parcelle, située sur le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, bénéficie du label Géoparc. Elle est classée en tant que Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type II (grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes). Les sols, labellisés en bio, sont typiques des bords de rivière, limon sable et argile. Compte tenu notamment de la sensibilité du milieu et afin de se conformer au Projet Alimentaire Territorial de la collectivité, les produits maraîchers issus des cultures devront être labellisés « Agriculture Biologique »

Suite à l'appel à candidatures lancé en mai 2023, le maraîcher Lucas BERGOUX a été retenu.

UNE INSTALLATION TEST ACCOMPAGNÉE PAR LES PARTENAIRES DU PROJET

Le Grand Cahors met à la disposition du maraîcher du foncier en partenariat avec la maraîchère déjà installée, ainsi que le matériel nécessaire à l'exercice de son activité : 2 tunnels maraîchers d'une surface totale de 744m², un motoculteur et un système d'irrigation.

Durant la période de test, le porteur de projet bénéficie d'un accompagnement aux techniques du maraichage et d'un appui à la création d'entreprise apportés par les partenaires investis dans le projet d'espace test :

- **La « Pépinière »** : mise à disposition des moyens de production et des équipements indispensables à l'exercice de l'activité : surface d'exploitation, bâtiment, matériel...
⇒ Par la maraîchère installée Isabelle Lagarrigue et le Grand Cahors

- **La Couveuse** : cadre légal d'exercice du test d'activité

>> Un hébergement juridique permet au porteur de projet en test d'exercer son activité de manière légale sans pour autant créer d'entreprise

>> Un hébergement fiscal et financier : réalisation des déclarations fiscales et sociales liées à l'activité du porteur de projet, intégration des mouvements financiers dans sa comptabilité (encaissement des produits, remboursement des frais, etc.).

La couveuse et l'hébergement social qui y est associé permettent au porteur de projet de bénéficier de son éventuel revenu de remplacement et de conserver l'accès aux aides à la création d'entreprise pour son installation définitive.

⇒ Accompagnement par BGE

- **Accompagnement technique** pour le maraichage, par BIO46 et le CFPPA
- **Accompagnement à l'entrepreneuriat**, par l'ADEAR et l'AFOCG
- **Accompagnement humain** : organisation du temps de travail, cohérence projet de vie / projet professionnel, par l'ADEAR
- **Insertion dans le milieu socio-professionnel** et les réseaux locaux, par l'ADEAR, BIO46 et l'AFOCG Quercy

Une contribution forfaitaire de 1 500 € par an est demandée au porteur de projet. Ce coût est destiné à participer au financement des acquisitions/entretien du matériel et aux dispositifs d'accompagnement instaurés par l'ensemble des partenaires.

Les structures partenaires de l'espace test agricole et leurs missions

- **L'ADEAR** : accompagne l'installation de porteurs de projet et plus globalement soutient le développement de l'agriculture paysanne.
- **L'AFOCG** : favorise l'autonomie et la responsabilisation des exploitants agricoles quant à la gestion comptable, fiscale, juridique et humaine de leur exploitation.
- **Bio46** : accompagne les agriculteurs vers la conversion en bio et les porteurs de projet vers l'installation en bio. Bio 46 forme et facilite l'échange de savoirs grâce à du conseil individuel et collectif.
- **Le CFPPA** : dispense des formations techniques à des stagiaires en vue d'apporter les bases indispensables à leurs projets d'installation.
- **BGE** : met à disposition un numéro SIRET et offre les services de couveuse d'entreprise agricole. Il dispense des formations généralistes sur le métier d'entrepreneur, apporte un outil de gestion comptable pour répondre aux dimensions légales et comptable de l'activité (avec le soutien de l'AFOCG pour son utilisation).

Le Grand Cahors porte et anime le projet alimentaire territorial et coordonne l'espace test agricole.

PLAN DE FINANCEMENT DU LIEU TEST AGRICOLE

	Investissement	Fonctionnement
Agence de l'eau	11 250 €	30 000 €
DETR (Etat)	20 100 €	—
CAGC (Grand Cahors)	35 650 €	30 000 €
TOTAL :	67 000 €	60 000 €
BUDGET TOTAL :		127 000 €